



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
15 décembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : cadres de coopération et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène
(2001-2004)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	2-9	2
III. Les résultats et les enseignements de la coopération passée	10-20	4
IV. Objectifs, domaines de programmes et résultats escomptés.	21-29	6
A. Renforcement des capacités d'aide au développement	21-23	6
B. Développement durable : concevoir une stratégie nationale	24-29	7
V. Arrangements de gestion.	30-34	9
A. Exécution et mise en oeuvre.	30-32	9
B. Suivi et examen du programme et établissement de rapports	33	9
C. Mobilisation des ressources	34	10
Annexe. Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour Sainte-Hélène (2001-2004)		11

I. Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène couvre la période 2001-2004. Il a été préparé par les autorités de Sainte-Hélène, qui, pour cela, ont consulté le PNUD. Il reflète les questions analysées dans le document établi par les autorités de Sainte-Hélène (« Strategic Review »), et dont la teneur avait été examinée par les principaux acteurs, à tous les niveaux, notamment par les électeurs, par les élus siégeant au Conseil législatif et par des représentants du secteur privé. Le Gouvernement britannique a systématiquement participé à la préparation du cadre de coopération, notamment par un examen du programme 1997-1999, qui a été prorogé en 2000. L'examen qui avait recensé les principales variables intervenant dans le présent cadre de coopération et notamment les priorités des autorités en matière de développement, telles qu'elles sont exprimées dans le cadre de coopération et dans le premier rapport sur le développement humain à Sainte-Hélène, publié en 1999, ont aussi été d'une grande utilité.

II. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

2. Parmi les pays ou territoires recevant l'aide du PNUD, Sainte-Hélène occupe une position pratiquement unique. Cela tient moins au fait que ce territoire encore dépendant du Royaume-Uni en reçoit une subvention à son budget de fonctionnement et à son programme d'investissements publics, qu'au fait que le territoire est extrêmement isolé du point de vue géographique et physique. Il n'y a pas de desserte aérienne de Sainte-Hélène. L'aérodrome le plus proche est celui de Wideawake Airfield, dans l'île de l'Ascension, utilisé par les forces aériennes du Royaume-Uni et des États-Unis. On n'accède à Sainte-Hélène que par mer. La durée de la traversée entre les deux îles est de 44 à 48 heures, selon que le vent vient du nord ou du sud : l'île est approvisionnée par la *RMS St. Helena*, qui fait quatre allers et retours par an entre le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud avec des escales à Ténérife, dans l'île de l'Ascension, et parfois à Vigo et Banjul s'il y a des cargaisons à embarquer ou débarquer. Le cargo assure aussi plusieurs navettes entre Sainte-Hélène et l'Ascension et entre Sainte-Hélène et Le Cap. Il fait donc environ 25 fois escale par an à Sainte-Hélène. Mais il n'y a pas de port en eaux profondes, de sorte que tous les cargos doivent mouiller à proximité, la cargaison et les passagers étant alors amenés à terre sur des embarcations plus petites. Cette question fondamentale de l'accès retentit sur tous les aspects de la vie quotidienne et donc sur le développement humain durable dans le territoire. Les techniques modernes permettent aux habitants de Sainte-Hélène de communiquer instantanément avec le reste du monde, mais sans qu'ils puissent se procurer ce qu'ils souhaitent, recevoir des marchandises ou exporter les productions locales. Le présent cadre de coopération incorpore donc les priorités de développement énoncées par les autorités du territoire pour les quatre prochaines années, et ces priorités sont conformes aux principes posés par le Conseil d'administration du PNUD; leur application doit partir de la connaissance des contraintes fondamentales qui viennent d'être examinées.

3. La population actuelle de Sainte-Hélène est estimée à 6 000 personnes, dont 1 400 sont employées loin de l'île, dans l'île de l'Ascension (540), dans les îles Malvinas (400), au Royaume-Uni (370) ou à bord de la *RMS St. Helena* (90). La conséquence la plus grave de cet exode est la perte pour l'île d'un personnel qualifié

qui est souvent employé au loin à des tâches subalternes, mais moyennant des rémunérations plus élevées que dans l'île. Les administrations les plus touchées sont celles de la santé et de l'éducation. On trouve aussi un grave déséquilibre entre les deux sexes, puisque plus de 60 % des travailleurs qui se sont expatriés sont des hommes, dont plus de la moitié des célibataires. On constate une tendance très nette au vieillissement de la population de sorte que les autorités se préoccupent des difficultés du maintien des services et équipements essentiels. Comme les Saint-Héléniens pourraient rapidement retrouver la nationalité britannique et en raison en outre d'une diminution probable du marché de l'emploi en dehors de l'île, ce qui pourrait entraîner une poussée d'émigration, le développement social et économique de l'île risque d'être gravement affecté. Il n'en résulterait donc pas moins, mais plus de dépendance, alors que la politique officielle des autorités est une plus grande indépendance du territoire.

4. L'assistance financière fournie à Sainte-Hélène par le Gouvernement britannique est non seulement considérable mais aussi indispensable pour préserver la qualité de la vie de tous les habitants. L'accord actuel couvre la période de trois ans qui s'achèvera le 31 mars 2003; la Grande-Bretagne fournit 42,3 millions de dollars, dont 18,8 millions de dollars sous forme de subvention au budget de l'île; le reste se répartit entre l'aide au développement, l'assistance technique et les subventions couvrant l'exploitation du cargo *RMS St. Helena*. Il est très peu probable que cette subvention au budget de l'île soit accrue à l'avenir. L'inflation, jusqu'à la mi-2000, était de l'ordre de 0,6 %. Cependant, depuis juillet 2000, les taux de fret ont été relevés à deux reprises. Cette augmentation devrait se répercuter sur le consommateur à très court terme, ce qui devrait entraîner une poussée d'inflation.

5. Le produit intérieur brut est de 3 870 dollars par habitant, ce qui paraît assez élevé, mais ce chiffre tient compte de la subvention britannique. De ce fait, le PIB réel calculé à partir de la production locale est considérablement moins élevé. Alors que les fonctionnaires ont reçu une augmentation de traitement le 1er avril 2000, il n'y a pas eu de faits économiques nouveaux venant accroître le PIB et on ne peut pas s'attendre à une stimulation de l'économie au cours des trois prochaines années au moins. Une évolution possible du statut de l'île de l'Ascension, qui est une dépendance de Sainte-Hélène, pourrait avoir un effet négatif sur cette dernière. Si le Gouvernement britannique décide de modifier le statut de l'île de l'Ascension, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'économie de Sainte-Hélène et entraîner une réduction de l'emploi des Saint-Héléniens et une perte de revenu pour Sainte-Hélène, par suite de la perte du produit des licences de pêche dans les eaux de l'île de l'Ascension.

6. Financée par la Coopération britannique pour le développement (DFID), une étude comparée des moyens de desserte par air et par mer est en cours; elle entre dans l'ensemble actuel de l'aide fournie à l'île. Les résultats de cette étude permettront de déterminer la desserte la plus efficace, par un remplacement du cargo *RMS St. Helena*, dont la durée de vie utile s'achèvera en 2008, ou par la création d'une desserte aérienne. Le DFID s'est engagé à financer l'option qui serait la moins coûteuse. La création d'un service aérien a fait l'objet de deux manifestations d'intérêt et le Gouvernement attend des propositions fermes. Tant que l'accès à Sainte-Hélène n'aura pas été radicalement amélioré, on ne peut s'attendre à un développement important du tourisme ou de toute forme d'activité susceptible de soutenir durablement l'économie.

7. Le Fonds européen de développement a fourni 6,7 millions de dollars pour l'aménagement d'un quai à Jamestown, seul point de l'île se prêtant au déchargement des cargaisons. L'approbation de ce projet par le Comité du Fonds européen de développement serait plus probable si le Gouvernement britannique y apportait un appui actif. L'un des principaux critères retenus est le taux de rendement interne, dont le DFID a indiqué qu'il ne devait pas être inférieur à 8 %. Les autorités de Sainte-Hélène continuent de s'entretenir avec le DFID de cette question qui pourrait nécessiter des analyses économiques plus poussées.

8. Les priorités des autorités en matière de développement durable demeurent inchangées par rapport à celles qui ont été consignées dans le premier cadre de coopération, dans le rapport sur le développement humain et dans l'examen de la situation du territoire. La principale question est celle du développement humain sous tous ses aspects : formation professionnelle, perfectionnement, création de capacités, développement du secteur privé et aide aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les handicapés et les chômeurs. Le Bureau de statistique étudie actuellement les niveaux de vie à l'aide d'échantillons représentatifs. Il applique des méthodes de collecte de données à la fois qualitatives et quantitatives et devrait ainsi mieux comprendre le phénomène de l'exclusion sociale et les niveaux de pauvreté relative.

9. Les autorités s'efforcent d'introduire l'informatique dans les administrations et les écoles. On cherche à obtenir les services d'un informaticien volontaire des Nations Unies pour travailler avec le Département de l'éducation, afin de développer les connaissances informatiques à tous les niveaux du système scolaire, en particulier pour l'établissement de réseaux informatiques et l'utilisation d'Internet, de façon à tirer le plus grand profit possible des ordinateurs installés au lycée Prince Andrew. L'informatique est, pour Sainte-Hélène, une fenêtre ouverte sur le monde, qui devrait beaucoup réduire le sentiment d'isolement de ses habitants.

III. Les résultats et les enseignements de la coopération passée

10. Au cours des quatre dernières années, le programme du PNUD à Sainte-Hélène a porté surtout sur deux projets polyvalents : a) un projet cadre de formation et de services consultatifs, pour contribuer à des modes d'existence durables; b) un projet sur l'emploi dans le tourisme et le secteur privé. Comme les autorités voient depuis longtemps dans le chômage le principal risque pour la survie du pays, l'appui donné au secteur privé dans la lutte contre le chômage revêt une grande importance. Elles cherchent à diminuer progressivement la dépendance de Sainte-Hélène à l'égard des subventions britanniques. Étant donné la situation géographique et économique de Sainte-Hélène, la problématique du développement humain durable, pour le long terme, est hérissée de difficultés.

11. De remarquables progrès ont pourtant été faits : le Gouvernement local est maintenant mieux à même de déterminer les activités de développement à entreprendre, d'en préparer l'exécution, de les suivre étroitement, avec succès, et qu'il s'agisse de celles que soutient le PNUD ou, à beaucoup plus grande échelle, celles soutenues par le Gouvernement britannique. Des cours de formation organisés dans le territoire, la fourniture, par le canal des VNU, d'un statisticien et l'introduction, décisive, de la technique de l'Intranet, non seulement dans le Département du développement et de la planification économique mais aussi dans d'autres administrations du territoire ainsi qu'au lycée Prince Andrew ont beaucoup contribué à cette

amélioration. Le site Internet officiel de Sainte-Hélène est en cours d'achèvement et un site Internet consacré au tourisme est sur le point d'être mis en place. Ces moyens feront beaucoup plus largement connaître Sainte-Hélène dans le monde, aussi bien comme destination touristique possible que comme terre d'accueil d'investissements étrangers.

12. Un rapport de grande qualité sur le développement humain a été publié en septembre 1999. Il avait été préparé par un groupe de personnes qui, pour la plupart, sont des fonctionnaires locaux, étant donné l'absence d'institut de recherche universitaire ou de bureau d'études dans l'île. L'équipe a travaillé en toute indépendance. Il ne s'agit donc ni d'un rapport des autorités ni d'un rapport du PNUD, ce qui est tout à fait conforme à l'esprit comme à la lettre de ce type de rapport. Ce rapport expose de façon très claire les principaux problèmes économiques et sociaux qui concernent les Saint-Héléniens. Les ressources naturelles sont extrêmement limitées, et leur mise en valeur est rendue plus difficile encore par l'isolement géographique de l'île. Si le niveau de vie actuel des Saint-Héléniens dépend dans une large mesure de l'aide extérieure, le développement humain, dans tous ses aspects, est la condition de leur survie à l'avenir.

13. L'emploi dans le secteur du tourisme et dans le secteur privé progresse notablement grâce à un certain nombre de projets de formation professionnelle appliquée, mais les perspectives de création d'emplois à long terme dépendent du nombre de touristes que l'île peut accueillir. À l'heure actuelle, un millier de touristes seulement passent plus d'une nuit par an dans le territoire. Ce chiffre ne risque guère d'augmenter notablement à l'avenir, à moins que la desserte de l'île soit nettement améliorée, par la construction d'un aérodrome, ou par l'aménagement d'un débarcadère, à Jamestown, avec une augmentation du nombre de navires faisant escale à Sainte-Hélène. Tant que la situation restera ce qu'elle est s'agissant de l'accès à l'île, on ne peut guère s'attendre à une forte augmentation de l'activité du secteur privé à Sainte-Hélène.

14. Les deux projets, sous leur forme révisée, demeurent dans le nouveau cadre de coopération. Le programme cadre continuera, par la création de capacités, à apporter une aide au développement de l'informatique. Durant l'examen tripartite, on s'est mis d'accord sur l'inclusion de deux autres éléments. Le premier est la réalisation de la première étude scientifique des causes de la contamination des adductions d'eau de l'île. Le second consiste à fournir du matériel de télédétection pour l'industrie de la pêche afin de permettre à Sainte-Hélène de protéger beaucoup plus efficacement qu'à présent ses propres eaux territoriales. Le développement du tourisme devrait être favorablement influencé par la célébration, le 21 mai 2002, du cinquième centenaire de la découverte de l'île.

15. L'autre résultat positif des quatre dernières années est l'amélioration des relations entre le PNUD et Sainte-Hélène. En dépit des difficultés logistiques que posent les visites mutuelles, celles-ci deviennent moins rares, d'autant qu'il n'y en avait pratiquement aucune auparavant. Cette amélioration des communications explique peut-être l'amélioration de la qualité du programme de coopération. La prise de conscience de l'isolement de l'île a amené à formuler des plans de travail plus réalistes, notamment parce qu'on a bien compris que leur réalisation dépendait de la fourniture de matériel et de la venue de consultants.

Enseignements tirés

16. L'exécution à l'échelle nationale était la principale modalité de mise en oeuvre des projets au cours de la période 1997-1999, mais les activités connexes ont été perturbées par différents facteurs, principalement à cause : a) du difficile accès à l'île, qui prolonge les délais de livraison des intrants essentiels; b) de l'expérience limitée que les organismes publics participant aux projets ont de l'exécution nationale; et c) de l'absence du PNUD dans le pays, qui complique le suivi des questions de programme.

17. Faute de disposer d'un bureau de pays, le PNUD a donc fait porter ses efforts sur la formation d'un personnel national et sur l'aide aux organismes de réalisation et d'exécution. La formation requise dans le domaine du contrôle financier, de l'établissement de rapports et des stratégies de mise en oeuvre a été dispensée aux directeurs de projets et aux fonctionnaires chargés des finances, afin que les impératifs en matière de comptabilité et de vérification des comptes puissent être respectés et les difficultés d'exécution rencontrées par le passé résolues. En outre, le système de gestion de l'information financière a été mis en place dans les organismes publics participant au projet et le personnel concerné a été initié à son utilisation.

18. L'exécution des programmes s'est en conséquence sensiblement améliorée, d'autant plus qu'elle s'est trouvée facilitée par la nomination d'un nouveau partenaire gouvernemental chargé de la mise en oeuvre du programme du PNUD. La réalisation du programme devrait donc être facilitée au cours des années à venir, grâce à la meilleure coordination des activités entre le siège du PNUD à New York d'une part et Jamestown d'autre part.

19. Le PNUD compte aussi que Sainte-Hélène sera davantage associée à l'action du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et participera notamment aux activités de formation et aux réunions organisées dans la région. À cet effet, il a été proposé pour la période 2000-2004 : a) de mettre en place un système d'encadrement par un bureau de pays expérimenté, en privilégiant l'échange de personnel et la mise en commun des pratiques optimales au sein du bureau en question; et b) de tenir Sainte-Hélène pleinement informée de toutes les activités nouvelles importantes organisées dans la région couverte par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

20. La mise en oeuvre de tous les projets opérationnels (STH/97/001; STH/98/001) se poursuivra durant les cinq années couvertes par le nouveau cadre de coopération.

IV. Objectifs, domaines de programmes et résultats escomptés**A. Renforcement des capacités d'aide au développement**

21. La poursuite du programme d'ensemble de renforcement des capacités, dans sa version révisée et élargie, est un élément fondamental du nouveau cadre de coopération. Ce programme d'ensemble permet d'améliorer la qualité de la vie des habitants du pays en augmentant l'approvisionnement en eau d'alimentation, de préserver l'une des ressources naturelles les plus précieuses et les plus limitées, à savoir les pêches maritimes hors des eaux territoriales, et d'aider le pays à profiter des progrès spectaculaires qui sont réalisés dans le domaine du développement des communications, en facilitant l'accès aux technologies d'information modernes et en renforçant

les capacités d'utilisation. Dans chacun de ces domaines clefs, le programme respecte les priorités énoncées par le Gouvernement.

22. Le fait que le chômage soit tombé de 450 à 300 personnes en l'espace de deux ans reflète davantage une augmentation de la délocalisation qu'une hausse significative de l'emploi local. Dans une situation rendue doublement incertaine par le vieillissement de la population d'une part et le dépeuplement général dû à l'exode accru des jeunes d'autre part, le nouveau cadre de coopération tend à organiser les services et l'assistance qui permettront aux personnes âgées de continuer à vivre confortablement chez elles et, si les ressources disponibles le permettent, à reconverter les chômeurs de longue durée. Une telle reconversion mettrait l'accent sur la formation professionnelle des cadres moyens, qui font cruellement défaut, et sur le perfectionnement de ceux dont les qualifications ne sont pas à la hauteur des attentes d'employeurs potentiels.

23. Sainte-Hélène espère se faire davantage connaître grâce à l'ouverture de son site Internet consacré au tourisme et à la couverture médiatique plus large qu'elle recevra à l'occasion de son cinq centième anniversaire, en mai 2002. Le succès de cette célébration majeure pourrait avoir des répercussions favorables sur la promotion du tourisme dans le pays et permettre de résoudre plus rapidement la question omniprésente de l'accès à l'île. La coordination des manifestations marquant l'anniversaire est donc de la plus grande importance.

B. Développement durable : concevoir une stratégie nationale

24. Dans le cadre de l'examen stratégique du développement humain durable à l'échelle nationale, et conformément aux recommandations énoncées dans le premier rapport national sur le développement humain, le Gouvernement de Sainte-Hélène sollicite l'aide du PNUD dans les domaines prioritaires décrits ci-après.

Analyse scientifique approfondie des ressources en eau du pays

25. Le service central des eaux, qui approvisionne 95 % de la population, a recours à 14 systèmes d'adduction distincts, et l'eau traitée est distribuée à 87 % de la population. Le Royaume-Uni apporte un financement considérable à la mise en valeur des ressources en eau et à la mise en place d'un système de filtrage, qui devrait permettre de mieux aménager les bassins hydrologiques, d'améliorer la rétention des eaux et le réseau d'adduction, mais de profondes préoccupations existent quant à la qualité de l'eau, qui doit correspondre aux critères fixés en 1971 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS); les taux de contamination bactériologique constatés dans certains réservoirs se sont en effet avérés inacceptables. Pour permettre au Gouvernement d'honorer l'engagement qu'il a pris d'approvisionner en eau salubre tous les habitants de l'île, le PNUD financera le prélèvement et l'analyse d'échantillons et l'acquisition du matériel nécessaire au nettoyage et à l'entretien des canalisations lorsque l'on aura déterminé l'origine de la contamination des eaux.

Accroître les revenus provenant des ressources halieutiques

26. Les ressources halieutiques légalement exploitées par Sainte-Hélène à l'intérieur de sa zone économique exclusive et de celle d'Ascension constituent un poste de recettes des plus importants. Les revenus annuels provenant actuellement des permis accordés aux sociétés autorisées à pêcher dans les eaux en question se

montent à quelque 1 045 000 dollars. Bien que tous les bâtiments titulaires d'une licence fassent un rapport hebdomadaire des activités entreprises aux termes du permis qui leur a été délivré, il est impossible de vérifier l'exactitude de ces rapports ou d'identifier les bâtiments en infraction. Sainte-Hélène se dotera de techniques de télédétection faisant appel à un matériel et à une assistance spécialisée afin que les informations concernant les mouvements des bâtiments soient transmises par satellite à la Direction des pêches. En mettant en place un mécanisme de contrôle et de réglementation renforçant l'efficacité de la gestion des ressources marines et côtières, le PNUD aidera le Gouvernement à augmenter ses recettes, réduisant ainsi la dépendance de l'île par rapport aux subventions britanniques.

Services et assistance favorisant le séjour des personnes âgées chez elles

27. Les infirmiers des dispensaires qui se rendent actuellement au domicile de nombreuses personnes âgées constatent que la pluie rend impossibles les visites en voiture à certains de leurs patients, qui n'ont parfois ni téléphone ni électricité et dont les logements ne sont pas non plus équipés de rampes d'accès, par exemple. Privées de tels services, ces personnes devront être transférées dans des foyers d'accueil. Les travailleurs sociaux et les infirmiers conduiront une enquête auprès des intéressés et des plans de travail seront énoncés afin de fournir l'assistance et les services requis. L'aide d'un Volontaire des Nations Unies sera sollicitée durant la période de mise en place. Cet aspect du programme coïncide parfaitement avec l'objectif de la garantie du bien-être des citoyens que s'est fixé le Gouvernement.

Programme de reconversion à l'intention des chômeurs de longue durée

28. Le chômage a déjà été mis au nombre des problèmes graves qui se posent à Sainte-Hélène. Les chômeurs de longue durée, qui constituent plus de 50 % de l'ensemble des chômeurs et sont sans emploi depuis plus d'un an, se trouvent dans une situation particulièrement préoccupante. Beaucoup d'entre eux n'ont pas les compétences qui leur permettraient de se réintégrer dans la population active et le fait qu'ils soient inactifs depuis si longtemps amenuise souvent leurs chances de retrouver un emploi. Il est nécessaire de mettre en place un programme de reconversion pour prendre en charge les personnes qui sont les plus susceptibles de ne pas retrouver de travail. Une enquête sera menée afin de déterminer avec précision le nombre de chômeurs concernés et les qualifications requises. Un programme pilote de reconversion sera ensuite mis en train, et une formation professionnelle sera proposée aux adultes. Ce programme pourra impliquer une expérience professionnelle, une formation et des aptitudes reconnues et être ultérieurement associé au programme en cours (trois journées de travail).

29. Le Gouvernement envisage de conduire en 2003-2004 d'autres activités pour lesquelles il fera appel à l'assistance du PNUD; il s'agit notamment du développement de la pêche côtière, de l'enseignement à distance (achat de matériel et paiement des frais d'inscription), de l'agrandissement de la bibliothèque publique et du développement de son Intranet. Il est bien entendu que la mise en oeuvre de ces projets suppose qu'ils reçoivent au préalable un appui politique et soient officialisés, et qu'un ordre de priorité soit établi pour leur exécution, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

V. Arrangements de gestion

A. Exécution et mise en oeuvre

30. La modalité de l'exécution nationale a été utilisée au cours de la réalisation du premier cadre de coopération, en association avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD. Une partie du Programme était consacrée au renforcement des capacités du Département de la planification et du développement économiques et a été menée à bien. Des cours de formation ont été organisés à Sainte-Hélène en novembre 1998 et mai 1999, qui couvraient tous les éléments de la période de programmation et s'adressaient à tous les fonctionnaires responsables de l'ensemble du programme. Des fonctionnaires responsables du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable et des fonctionnaires du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants se sont également rendus sur place.

31. Une Volontaire des Nations Unies est à Sainte-Hélène en qualité de statisticienne depuis la fin du mois d'avril 1999; elle est la première représentante du système des Nations Unies à résider et à travailler à Sainte-Hélène et sera bientôt rejointe par deux autres Volontaires dans le cadre du programme en cours et du prochain programme, dont l'expansion et l'utilité sont ainsi démontrées.

32. Il n'y a à Sainte-Hélène ni bureau de pays ni représentant régional directement responsable des questions relatives au programme; de ce fait, le seul contact direct de l'île avec le programme est le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants à New York. Des progrès remarquables ont été faits au cours des trois années écoulées, notamment grâce aux missions effectuées tous les ans à Sainte-Hélène, en dépit des contraintes logistiques. Le responsable actuel du développement s'est rendu à New York au début de l'année et les Gouvernements de Sainte-Hélène et du Royaume-Uni se sont réjouis de l'intensification de leur collaboration, en particulier si elle permet à Sainte-Hélène d'être mieux informée des divers aspects des activités du PNUD, et d'en bénéficier davantage. Comme cela était recommandé dans le bilan de pays, il conviendrait d'élargir l'accès aux informations de manière à inclure les programmes régionaux, interrégionaux et internationaux.

B. Suivi et examen du programme et établissement de rapports

33. La mise en oeuvre des projets dans le pays est soumise à un examen régulier qui tient compte de chaque programme de travail. Tous les rapports et programmes de travail essentiels, ainsi que les projets révisés proposés, sont transmis au Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants conformément aux procédures opérationnelles en vigueur au PNUD. Les deux projets du premier cadre de coopération ont été passés en revue au début de l'année lors d'examens tripartites organisés à Sainte-Hélène, auxquels ont participé le Gouvernement, le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ces examens tripartites faisaient suite à l'étude nationale menée au Royaume-Uni deux mois plus tôt par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, le responsable du développement et un consultant dont la mission à Sainte-Hélène (avril-mai 1999) avait consisté à évaluer les besoins en matière de formation. L'équipe chargée de

l'étude nationale s'est d'ailleurs entretenue de la question à Londres avec le Ministère britannique du développement international (DFID).

C. Mobilisation des ressources

34. La collaboration avec le DFID s'est intensifiée tout au long de la réalisation du premier cadre de coopération, afin d'assurer la plus grande complémentarité entre les activités financées par le PNUD et le programme britannique d'aide à Sainte-Hélène, beaucoup plus vaste. Les activités que l'on se proposait d'inclure dans le nouveau cadre ont également été examinées avec le DFID, non seulement au cours de l'étude de pays mais encore durant l'élaboration du présent document.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour Sainte-Hélène (2001-2004)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report sur 2001	753	Y compris les reports de MCARB 1, MCARB 2 et les crédits provenant des services d'appui administratif et opérationnel.
MCARB 1.1.1	172	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	10	
Total partiel	935^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	–	
Participation aux coûts de tierces parties	–	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	–	
Total partiel	–	
Total général	935^a	

Abréviations : MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.